

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée au "Journal des instituteurs" de décembre 1991 sur l'organisation du système scolaire et la nécessité de préparer les élèves à l'Europe, notamment à travers l'apprentissage des langues étrangères dès le primaire.

QUESTION.- Comment voyez-vous le rapprochement des politiques éducatives de chacun des pays de la Communauté européenne, notamment au niveau de l'école primaire et élémentaire ?

- LE PRESIDENT.- Chacun des pays de la Communauté européenne a son système éducatif, fruit de son histoire et de sa culture. Il ne faut pas chercher à les unifier à tout prix, organiser partout l'enseignement de la même façon. Ce serait nier les spécificités, et ce n'est pas souhaitable car l'Europe n'est pas et ne doit pas être uniforme.

- Mais le respect de ces spécificités n'exclut pas la recherche des solutions voisines lorsque se posent des problèmes communs, ni la volonté de favoriser par l'éducation une prise de conscience européenne, le sentiment d'appartenir, au-delà des différences, à une même famille, à un même espace, à une même histoire. Diversité, complémentarité : voilà la règle pour l'Europe.

- Les Traités fondateurs ne mentionnent pas l'éducation comme un domaine de compétence de la Communauté. Mais les Etats membres ont déjà engagé des coopérations. Dès 1974, un comité de l'éducation, lieu d'échange, de réflexion, a été créé. Deux ans plus tard, en 1976, un programme d'actions a été arrêté. Il a été suivi de plusieurs résolutions et de beaucoup d'autres coopérations portant sur l'introduction de la dimension européenne dans les programmes, l'enseignement des langues, la formation professionnelle, les échanges scolaires ou universitaires, l'aide aux jeunes en difficulté. Dans ce même esprit pragmatique, peut-être faut-il maintenant aller plus loin.\

QUESTION.- Dans beaucoup de pays étrangers, l'école primaire est organisée dans le cadre local. Voyez-vous une évolution du système français avec une plus grande intervention des pouvoirs locaux dans les finalités et dans les moyens de l'école ?

- LE PRESIDENT.- Là encore, l'histoire ne peut être balayée. On dit souvent que notre école primaire a été organisée par Jules Ferry il y a un peu plus de cent ans. En réalité, c'est plus ancien que cela encore. C'est François Guizot qui, par une loi de 1833, a conçu un système de compétences partagées associant l'Etat et les collectivités locales. Jules Ferry, qui a par ailleurs considérablement amélioré la scolarisation, n'a pas remis en cause cet équilibre et il a eu raison. Car c'est cet équilibre qui a engendré la qualité de l'école française, qui est sans doute, grâce à ses maîtres, une des meilleures du monde.

- Ailleurs, l'école a pu naître et évoluer dans d'autres conditions, et elle peut être, en conséquence, organisée autrement. Ne cherchons pas à calquer notre système éducatif sur celui de nos voisins pour la seule raison qu'ils ne feraient pas comme nous. Mais examinons si notre organisation peut être améliorée.

- Le partenariat entre les communautés éducatives et les collectivités locales a été renforcé depuis une dizaine d'années, par la participation des élus aux conseils d'école, par l'ouverture des locaux en dehors des cours, ou encore par l'assouplissement du calendrier. Après un temps de "rodage" tout ceci doit être perfectionné pour que l'école ait des liens féconds avec son environnement.

- Cette démarche peut et doit être développée. Bien entendu, il ne faudra pas remettre en cause la compétence fondamentale de l'Etat, qui représente la Nation, et qui à ce titre garantit l'égalité de tous devant l'éducation. Mais, sous cette réserve, on pourra amplifier le partenariat. L'objectif sera une éducation nationale et moins centrale.\

QUESTION.- A travers les jumelages de villes, certaines écoles ont pris l'habitude de faire des échanges d'élèves en cours de scolarité ou pendant les vacances. Pensez-vous que ces modalités devraient être encouragées et généralisées ?

- LE PRESIDENT.- Sans aucun doute. Les jumelages d'écoles et les échanges d'élèves, déjà très nombreux, sont à encourager. Les enfants s'ouvrent ainsi à d'autres cultures, d'autres modes de vie. Ils découvrent qu'ils sont à la fois Français et Européens. Je souhaite qu'un développement soit étudié par les ministères concernés, par nos voisins et par la Communauté. J'encourage vivement toutes les initiatives qui pourront être prises en ce sens.

- QUESTION.- Au-delà de la Communauté européenne, nous avons des relations avec l'Europe de l'Est ou avec les pays du bassin méditerranéen. Peut-on aussi imaginer un mouvement d'échange et de meilleure compréhension en direction de ces ensembles pédagogiques distincts de la CEE ?

- LE PRESIDENT.- Bien entendu. C'est également souhaitable. Il était bien naturel, pour de multiples raisons, que les premiers échanges aient lieu avec les pays de la Communauté européenne. Ceux qui maintenant voient et vont au-delà ont raison et doivent être encouragés.\

QUESTION.- Pour préparer l'Europe et bien construire le futur, la pratique d'une ou de plusieurs langues étrangères est acceptée par tous comme nécessaire. Une première expérience est conduite actuellement en France au niveau du CM1/CM2. Estimez-vous que cette expérience doit être accélérée dans sa généralisation et qu'il faudra envisager une nouvelle étape ?

- LE PRESIDENT.- L'ouverture des frontières nous impose de préparer les jeunes - et de le faire le plus tôt possible - à se faire comprendre et à communiquer aisément dans un monde plurilingue. L'enseignement des langues européennes requiert une attention particulière. C'est actuellement la mission du second degré, des collèges et des lycées.

- Mais plus tôt nos enfants seront familiarisés avec les sons, les tournures de phrases, le vocabulaire et la syntaxe des langues voisines, et plus grande sera leur maîtrise dans ces domaines. Je suis donc favorable à la poursuite et à l'amplification de l'expérience de pratique des langues étrangères dès le cours moyen, qui a été entreprise depuis deux ans. J'ai d'ailleurs demandé au ministre de l'éducation nationale de préparer les conditions qui en permettront la généralisation progressive d'ici à la fin du siècle. Je considère cette tâche comme l'une des plus importantes du moment. QUESTION.- D'une manière plus générale, comment envisagez-vous l'enseignement précoce des langues en France ?

- LE PRESIDENT.- Il ne m'appartient pas de décider du programme et de la forme des enseignements ! Mais ce dont je suis convaincu, c'est qu'il ne saurait s'agir d'un apprentissage systématique. Les élèves des classes primaires sont trop jeunes pour cela. Favorisons plutôt les situations où il est naturel de parler dans une langue étrangère. Le but est de préparer les enfants, dès l'école primaire, à l'apprentissage systématique qu'ils feront ensuite au collège. Cela leur formera l'oreille, créera un appétit pour les langues, et les entraînera à communiquer.\

QUESTION.- Y a-t-il un message européen particulier, qui tiendrait en quelques lignes, que vous voudriez adresser à l'ensemble des instituteurs de l'école primaire, élémentaire, et maternelle sur les attentes de la Nation et sur les perspectives qui, selon vous, sont celles de leur métier ?

- LE PRESIDENT.- L'histoire nous apprend que depuis deux siècles l'école a été, grâce aux instituteurs, le creuset de l'identité nationale. Aujourd'hui, il s'agit de former des enfants dont la patrie sera la France et dont l'avenir sera l'Europe. J'ai confiance pour cela dans l'école et dans les instituteurs.\